



JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces..... 25 c. la ligne Réclames..... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 M.M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

ABONNEMENTS LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES Trois mois..... 5 fr. Six mois..... 9 fr. Un an..... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot est désigné pour les annonces administratives de l'arrondissement de Cahors, — pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Figeac, — et, par extrait, pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Gourdon.

Bourse de Paris.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 2 décem.	72 10	102 »
Du 3	72 30	102 50
Du 4	72 40	102 50

PRIMES A NOS ABONNÉS

Galerie historique de la Révolution française (1789-1793). — Album de 50 portraits en pied des personnages les plus remarquables de cette grande époque, accompagnés de 80 Notices historiques et biographiques d'une Introduction résumant les grandes phases de la Révolution. 1 BFAU VOLUME DE BIBLIOTHÈQUE ET DE SALON Grand in-4° Jésus, richement relié, doré sur tranches 100 »

Pour nos abonnés 16 fr.

(Complément de l'Histoire de la Révolution française par A. Thiers).

Album de la Galerie de Rubens, composé des 23 tableaux du Musée du Louvre et du portrait authentique de Rubens. 1 volume grand in-folio de salon et de bibliothèque, richement relié, doré sur tranches..... 125 »

Pour nos abonnés 22 fr.

Cahors, le 4 Décembre 1869

BULLETIN

Le rapprochement de la plus grande partie des cent seize et des membres de l'ancienne majorité, met naturellement à l'ordre du jour les modifications plus ou moins prochaines qui doivent être introduites dans l'organisation du cabinet. — Il est évident que le nouveau régime sous lequel nous entrons, doit entraîner un remaniement ministériel, et que les hommes dévoués aux idées conservatrices sont préparés eux-mêmes à ce remaniement qui sera la consécration de la politique nettement progressive et libérale proclamée par l'Empereur. Toutefois, nous ne saurions faire trop ressortir les mérites du ministère actuel et le concours dévoué qu'il a prêté au chef de l'Etat pour l'avènement paisible et régulier du nouvel ordre de choses.

Ainsi que l'annonce aujourd'hui le Jour-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 4 décembre 1869. (N° 57)

LE

TUEUR DU ROI

Roman historique, PAR TURPIN DE SANSAY

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE V

Aux flambeaux.

(Suite)

— La situation est très-grave pour tous deux, monseigneur, articula lentement d'Altenay. — De quoi s'agit-il, enfin ? — D'une réparation que je vous demande, et que vous ne sauriez me refuser, — parce qu'aujourd'hui j'occupe un rang égal au vôtre dans le blason nobiliaire de France. — Monseigneur, un Guise n'accepte jamais de leçons !... exclama le fils du Balafre avec un

Reproduction autorisée en vertu du traité avec a Société des gens de Lettres.

nal de Paris, dont les libertés d'appréciation ne sont pas suspectes, le ministre, en se retirant, pourra être fier de son œuvre. Ses membres ont été d'honnêtes gens. Leurs noms, ajoutés à la même feuille, restent attachés à trois mesures capitales pour lesquelles l'Empire est sorti de la politique de compression, pour entrer, à pleines voiles, dans la grande politique. La politique de liberté. « Ils ont promulgué le sénatus-consulte du 8 septembre, qui sera désormais la charte de la dynastie Napoléonienne; ils ont déchiré par l'amnistie ce passé que M. Barroche et ses tristes collègues avaient encore aggravé par le procès Baudin; ils ont enfin établi une liberté de la presse si complète qu'elle étonne jusqu'aux publicistes anglais résidant parmi nous, et ce qui est encore plus rare, ils ont habité notre pays à la supporter. »

Certes, les amis constants de l'administration actuelle ne pourraient mieux dire s'ils voulaient rappeler tous les mérites des hommes éminents qui, depuis la sortie de M. Rouher des affaires, ont su préparer et ménager les transitions qui nous ont conduits au plein exercice de la liberté. Citons encore cette appréciation si juste de M. Weiss, du Journal de Paris :

« Nous ne pensons pas que parmi ceux qui s'effrayent du ton qu'a pris la presse et qui conseillent chaque jour à l'Empereur de revenir sur ses pas, personne puisse contester sérieusement que cette manière de gouverner, loyale et hardie, n'ait produit des résultats dont la dynastie impériale, dont les principes d'ordre et d'autorité ont à s'applaudir. N'est-ce donc rien que d'avoir par la désagrégation des oppositions diverses, qui naguère encore tendaient à se former en un seul corps compact ? N'est-ce rien que d'avoir forcé une portion notable du parti démocratique à se retourner contre les radicaux et à faire face « aux violences démagogiques. »

N'est-ce rien que d'avoir maintenu l'ordre matériel parmi tous les excès du langage, en pleine période et en pleine lutte électo-

rales, sans mettre dans les rues de Paris, ni un poste de soldats, ni un sergent de ville de plus qu'à l'ordinaire, d'avoir rendu les révolutionnaires, selon l'énergique et juste expression de M. Emile Ollivier, également impuissants à servir la liberté et à servir la révolution, d'avoir enfin infligé aux ardents de tous les partis hostiles, la totale banqueroute du 26 octobre.

On comprend enfin, même dans le camp des adversaires de l'Empire, la grandeur et l'efficacité de la politique de ces quatre derniers mois; c'est déjà quelque chose, et nous sommes heureux de le constater, ne fût-ce que pour établir le retour de certains esprits libéraux et modérés vers un gouvernement dont ils niaient à priori la possibilité de durée. De l'aveu de M. Weiss, les ministres de l'Empereur peuvent bien gouverner et l'Empereur lui-même a su réduire à l'impuissance les agitateurs et les partis par sa modération, sa patience et sa magnanime attitude, au milieu des insultes les plus grossières. M. Weiss reconnaît enfin que si aux yeux des politiques vulgaires, les quatre mois qui viennent de s'écouler ne marquent que la fin de la toute puissance de l'Empereur. Aux yeux de la postérité, ils marqueront, avec le traité de 1856, « le plus beau moment de son règne. » Nous n'avons rien à ajouter; il suffit de citer une confession pareille.

Pour le bulletin politique : A. Laytou.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas.)

Florence, 2 décembre.

L'Opinion nationale publie une correspondance de Madrid, relative à la candidature du duc de Gènes, résumant tous les arguments formulés par les adversaires de cette candidature, et s'attachant à démontrer que le choix du duc de Gènes serait favorable au développement des intérêts de la race latine et à l'affermissement de la monarchie constitutionnelle, et serait aussi un gage de paix européenne.

Rome, 30 novembre, soir.

Les évêques venus à Rome pour le Concile, s'empresent généralement d'aller rendre leurs devoirs à leurs ambassadeurs et ministres respectifs. — Hier soir, la plupart des évêques autrichiens et hongrois figuraient au ré-

du baron de Trauttmansdorff. — Ce soir, le marquis de Banneville, ambassadeur de France donne un premier dîner aux prélats français.

Rome, 1^{er} décembre.

Le nombre des évêques étrangers arrivés à Rome était aujourd'hui, à midi, de quatre cents. L'archevêque de Paris est arrivé ce matin. La duchesse de Gènes passera ce soir à Rome revenant de Naples. L'impératrice d'Autriche descendra au palais Farnèse et sa suite à l'ambassade d'Autriche.

LE DISCOURS IMPÉRIAL

ET LA

PRESSE PARISIENNE

— LA FRANCE.

« Je réponds de l'ordre. Aidez-moi à sauver la liberté. »

C'est par ces deux phrases que l'Empereur répond, dès les premiers mots de son discours, à la double appréhension qui tenait le pays en suspens. Il rassure du même coup ceux qui craignaient pour l'ordre et ceux qui craignaient pour la liberté.

Les acclamations qui ont couvert ces paroles auront dit à l'auguste orateur avec quelle justesse il a su trouver le diapason exact du sentiment public.

Ces acclamations auront leur écho dans la France entière, car la France entière trouvera dans le langage impérial la garantie qu'elle peut désormais marcher en toute sécurité vers « l'ère nouvelle de conciliation et de progrès, résolument inaugurée par le sénatus-consulte. »

Elle trouvera cette garantie, non pas seulement dans les assurances si formelles que lui en donne et lui en réitère le souverain, mais aussi dans le programme que le discours impérial développe avec une si scrupuleuse précision.

Le soin apporté à sortir des généralités, pour spécifier une à une les mesures qui doivent « faire passer dans les lois et dans les mœurs » les principes posés, restera, en effet, le trait saillant de l'allocution impériale du 29 novembre 1869.

Elle revêt par là un cachet constitutionnel, auquel donne encore plus de relief le ton général qui y règne d'un bout à l'autre.

Balafre.

Quelques secondes après, les deux combattants s'arrêtaient sous un grand massif d'arbres dépouillés de leur feuillage; — une serre se trouvait entre ce massif et l'hôtel du chancelier.

Le froid était vif, mais aucun vent ne soufflait à l'horizon.

Les valets montèrent sur des bancs qui se trouvaient de chaque côté de l'allée et élevèrent les flambeaux de façon à éclairer la scène qui allait se passer.

Les épées brillèrent et, les combattants ayant conservé leurs costumes carnavalesques, le duel eut un aspect bizarre.

Après les premières passes, chacun des deux adversaires reconnut qu'il lutait avec forte partie.

Guise était sérieux.

Le chancelier, lui, prit un ton sardonique. — Ah ! ah ! — fit-il, en parant, — Pierrot voudrait instruire Apollon !... il oublie que l'Olympe n'est composée que de dieux !

Si le duc de Guise se battait en bretteur, ferré à la lame, le chancelier possédait la finesse qui déroute, — et la légèreté qui inquiète l'adversaire.

Fatigué de s'en tenir à la parade, Guise fit un pas.

Raoul faillit d'abord...

Mais, prompt comme l'éclair, le chancelier se fendit après une quarte, et raillant d'une voix stridente :

Dans l'ensemble, on peut dire qu'elle marque avec une frappante netteté la transition de l'Empire autoritaire à l'Empire libéral et du gouvernement personnel au régime constitutionnel.

C'est, croyons-nous, le plus bel éloge et l'appréciation la plus complète qu'il soit possible d'en faire; c'est du moins l'impression qu'elle a produite sur l'auditoire et que nous laissons à nous-mêmes une première lecture.

L. MASSERAS.

LA PATRIE.

L'ordre par l'Empereur, La liberté par l'accord de la couronne et des représentants légaux du pays, telle est la belle et simple formule qui se dégage du discours qu'on vient de lire.

Pas de réaction, pas de révolution, développement régulier de nos institutions libérales, confiance dans le bon sens et dans l'esprit conservateur de la nation, telles sont les impressions principales que laisse au premier examen ce calme discours, où l'on retrouve, revêtus de l'expression la plus digne, le sang-froid et l'élevation souveraine de son auguste auteur.

Nous pensons que ce discours causera dans le pays une satisfaction profonde, et qu'à l'exception de la mince fraction de la haine et de la révolution, toutes les nuances de l'opinion y trouveront les garanties qu'elles y réclament.

L'Empereur a, du premier coup, tracé avec une décision admirable la ligne de démarcation des deux responsabilités qui doivent fonctionner dans nos institutions : la responsabilité de la couronne, la responsabilité ministérielle.

« La France veut la liberté, mais avec l'ordre; l'ordre, j'en répons. »

C'est à la Chambre maintenant d'organiser sous cette sauvegarde l'ère de conciliation et de progrès à laquelle l'Empereur convie tous les bons citoyens.

La liberté confirmée, La paix consacrée, L'ordre souverainement garanti.

Voilà le résumé de ce grand discours, qui marquera une des plus importantes et des plus heureuses dates de l'Empire.

B. DE SAINT-VALRY.

LE PAYS.

Ce discours de l'Empereur est un pro-

— Je secoue ta farine ! A toi, Pierrot !... exclama-t-il.

Cette phrase fut suivie d'un cri de douleur... La lame de d'Altenay s'était plongée dans le flanc du duc de Guise.

L'assassin des huguenots tomba.

D'Altenay, alors, jeta son épée et s'approcha de Restaud :

— Fais transporter le duc à son hôtel, — Je fais à ce qu'il ne soit pas vu de mes invités, et surtout du silence !... dit-il à mi-voix.

Ces mots achevés, le chancelier reprit vivement le chemin de la chambre verte.

Là, il changea son jabot de tulle, sur lequel avait jailli quelques gouttes de sang ducal, et, peu de minutes après, il entra dans les salons regorgeant de monde.

Mais, en passant par le perron de l'escalier aboutissant à la chambre verte, Raoul n'avait pas aperçu Catherine de Médicis, dissimulée derrière une statue, et qui avait suivi, grâce à l'incognito que lui ménageait son domino noir, les péripéties de la scène que nous venons de raconter.

— Si le chancelier pouvait avoir tué le duc de Guise ! pensa l'Italienne, ce serait une rude besogne épargnée, pour l'avenir, contre le soupçonnant à la Couronne !...

Et rejoignant Mauveol dans un angle du jardin :

— As-tu découvert ? fit-elle à voix basse.

— Oui, reine; l'échec de la route de Calais pourra être réparé.

— Tu l'as vue, cette maudite écossaise ?...

gramme qui renferme les plus magnifiques promesses.

Ainsi, nous y trouvons l'assurance que l'ordre ne sera pas troublé par des essais libéraux auxquels on se livre depuis quelques temps.

L'Empereur fait appel à la conciliation ; il demande que les diverses nuances d'opinions s'effacent devant l'intérêt général.

Nous avons plusieurs fois regretté certains actes politiques ; nous avons plusieurs fois manifesté l'inquiétude que nous inspirent les nouvelles institutions gouvernementales ; s'il y a nuances dans nos respectives appréciations, nous ne pourrions raisonnablement les effacer que lorsque les événements auront prouvé que nous avons tort.

Donc, et pour ce qui concerne la politique intérieure, le discours de l'Empereur témoigne d'une confiance que nous serons heureux de partager, quand nous la verrons effectivement justifiée.

La politique extérieure, telle qu'elle est présentée par le discours impérial, est également faite pour satisfaire les optimistes.

Nous voyons que toutes les relations avec les puissances voisines sont amicales.

En effet, la Prusse, par exemple, sera toujours notre amie, si nous la laissons faire tout ce qu'elle veut.

En résumé, nous déclarons remettre l'apaisement de toutes nos craintes légitimes entre les mains d'une majorité que des exemples récents ont rendue indépendante et énergique et qui saura ramener à la réalité pratique, ce que le rêve a peut-être trop laissé prévaloir à la théorie.

PAUL DE-CASSAGNAC.

LE CONSTITUTIONNEL.

La liberté de la presse nous est-elle donnée, ou seulement prêtée ?

Le sénatus-consulte est-il, selon la malheureuse expression de M. Devienne, une expérience, ou bien une révolution accomplie sans esprit de retour par le chef de l'Etat ?

Enfin, l'Empereur considère-t-il les dernières réformes constitutionnelles comme le couronnement de l'édifice, le perfectionnement définitif du pacte de 1852 ; ou plutôt voit-il dans le sénatus-consulte le point de départ d'une seconde phase politique, l'inauguration d'une ère nouvelle de progrès et de liberté ?

Telles sont les questions que chacun se pose depuis quatre mois, et c'est pourquoi l'opinion publique attendait le discours du trône avec une curiosité quelque peu anxieuse.

L'Empereur a noblement répondu aux préoccupations des vrais amis de la liberté.

A ceux qui pouvaient craindre un retour aux idées de répressions, il déclare que « le bon sens public a réagi contre les exagérations coupables. »

Aux délibérations qui redoutaient les funestes conseils de la réaction, il répond qu'il y a une place glorieuse à prendre entre « ceux qui aspirent à tout renverser et ceux qui prétendent tout conserver sans changement. »

— Là, dans ce pavillon, fit le Tuteur, en désignant un corps de bâtiment habité par Sarah Flamin.

— Il faut que, cette nuit même, elle soit transportée dans la salle basse du Louvre qui sert d'antichambre au bureau !

— Cette nuit, Majesté ? ...

— Oui... Pour quoi cette hésitation ?

— C'est que Sarah Flamin est entourée de personnages qui ne la quittent pas d'une seconde et se feraient tuer pour elle ! ... En un mot, c'est impossible ! ...

— Il ne doit y avoir rien d'impossible, ni pour Catherine de Médicis, ni pour Maurevel ! ...

— Cependant...

— Je le veux ! conclut la reine-mère avec énergie.

Mais entrans dans les salons du chancelier où s'accumulaient les masques de toutes sortes.

VI

Le souper de Carnaval.

La fête d'inauguration des jours gras était dans toute sa splendeur chez le duc d'Altenay.

De vastes pièces avaient été éclairées à giorno, et une foule compacte s'y pressait ; foule masquée d'après l'ordonnancement même des invitations.

C'était une heure environ après le duel du chancelier et du duc de Guise, Charles IX, costumé en barde espagnol, ve-

Enfin, la nouvelle répartition de l'autorité et de la responsabilité est très-loyalement et très-délicatement indiquée par le ton général du discours du trône.

En rappelant aux députés les grandes réformes qui sont dues à sa propre initiative : « J'ai proposé, dit-il, le sénatus-consulte. » C'est la liquidation du régime de 1852.

En mentionnant les lois nouvelles, les réformes que l'avenir nous réserve, l'Empereur emploie la forme collective : Notre tâche, dit-il, consiste à appliquer les principes qui ont été posés. « Les ministres présenteront à votre approbation, etc... »

C'est l'inauguration du régime parlementaire.

Le sénatus-consulte a admis le principe de la double responsabilité :

Le souverain responsable devant le pays ; Les ministres responsables devant les Chambres.

C'est l'Empereur qui nous garantit l'ordre. C'est le gouvernement qui, d'accord avec les Chambres, inscrira dans nos Codes l'ensemble de lois qui doit nous assurer la liberté.

Aussi l'Empereur, parlant de l'ordre, dit : « J'en répons. » Mais, aussitôt après il ajoute : « Aidez-moi, Messieurs, à sauver la liberté. »

Tel est, selon nous, le trait original du discours de la couronne.

En résumé, Napoléon III veut la liberté ; il l'a veut fermement, résolument, et, au besoin, il saurait la protéger à la fois contre les craintes funestes de la réaction et les entreprises audacieuses de la révolution.

Et c'est pourquoi nous souhaitons que tous les honnêtes gens gravent dans leur mémoire ces admirables paroles qui terminent le discours de l'Empereur :

« Que les diverses nuances d'opinions s'effacent lorsque l'intérêt général l'exige, et que, par leurs lumières comme par leur patriotisme, les Chambres prouvent que la France, sans retomber dans de regrettables excès, est capable de supporter les institutions libres qui sont l'honneur des pays civilisés. »

ROBERT MITCHELL.

LA PRESSE.

Le discours impérial ne peut être que bien accueilli par les esprits impartiaux : il témoigne des sentiments sincères et réellement libéraux qui animent l'Empereur ; il atteste qu'une des réformes que le pays demandera par la voix de ses représentants ne sera ni refusée ni même contestée ; mais il prouve que le ministère du 17 juillet n'a pas compris qu'elles réformes le sénatus-consulte du 8 septembre entraînait dans notre organisation politique et administrative ; il n'a pas envisagé la situation du pays avec l'esprit élevé et la largeur de vues que les circonstances demandaient.

L'UNION.

« L'ordre, j'en répons, » a dit le chef de l'Etat, aux applaudissements de l'assistance ; oui, il faut aimer et maintenir, sans illusions, l'ordre sans lequel aucun bien n'est possible ; il faut détester « les passions subversives, » capables de tout détruire et incapable de rien fonder.

La harangue impériale s'est inspirée d'une double pensée de modération et de justice, en disant que, « de la réunion à Rome de tous les évêques de la catholi-

nait de prendre place près d'un bosquet de fleurs exotiques, après avoir exploré d'un regard inquiet les groupes mouvants.

— Allons ! c'est une erreur de ma mère ! se disait le monarque ; Elisabeth n'est pas venue à la fête du duc. Pour quel motif m'a-t-elle refusée, de m'y accompagner ? ... Oh ! je saurai bientôt à quoi m'en tenir !

Pendant que les musiciens faisaient résonner leurs instruments pour la danse de l'époque, réglée par le grand maître des cérémonies du chancelier, un gentilhomme s'approcha de Charles IX.

— La reine n'est pas au Louvre, Sire, lui dit-il à voix basse.

Le roi sentit une sueur froide lui monter au front.

Il fit un geste de colère, et allait éclater sans doute, lorsqu'une main s'appuya sur son épaule. Une femme masquée était masquée près de lui.

— De la prudence, mon fils ! dit Catherine ; attendez, au moins, que vous soyez complètement édifié sur votre malheur !

Puis, Charles IX et sa mère revinrent se promener lentement dans les salons.

Alors se passa une comédie qui, sans nul doute, devait avoir été préméditée et agencée par l'Italienne.

A des intervalles probablement calculés, des masques s'approchèrent de Charles IX ; et, après s'être inclinés devant lui :

— Votre fête est charmante, seigneur chance-

lier, dirent-ils ; ce soir, vous êtes aussi heureux qu'un roi !

Ces paroles étaient autant de coups de poignard surexcitant la jalousie du souverain, car il n'était pas possible, en effet, de calculer la portée d'une épigramme, tout en simulant se tromper de personnage.

Catherine, voyant qu'il lui devenait difficile de maintenir plus longtemps l'effervescence bouillonnante dans l'esprit de son fils, l'entraîna dans une autre partie du salon.

— Puisque vous voulez à tout prix connaître la vérité, Charles, lui dit-elle, aurez-vous le courage des âmes fortes en face des grandes afflictions ?

— Si vous me prouvez, ma mère, que le chancelier est l'amant de la reine, demain, le bourreau m'aura vengé de l'Autrichienne ! répondit Charles IX.

Définissant, à cette parole, le but qu'elle voulait atteindre, Catherine arrêta Charles IX.

Tous deux se trouvaient alors derrière une tapisserie communicant à la salle du jeu.

— Regardez en face de vous, mon fils, dit l'Italienne en désignant un groupe.

— Que voulez-vous que je distingue parmi tous ces masques ?

— Un Apollon et un domino rose.

— Eh bien ? fit le monarque, devenu tremblant comme la feuille agitée par le vent.

— L'Apollon, c'est le chancelier.

— Je m'en doutais ! ... Mais, le domino rose...

— Le domino rose...

La séance est levée.

La séance est ouverte à deux heures.

Les deux plus jeunes sénateurs, présents. MM. Henri Chevreau et de Maupas, prennent place au bureau comme secrétaires provisoires.

M. Henri Chevreau donne lecture du procès-verbal de la séance impériale du 29 Novembre. Ce procès-verbal est adopté sans réclamations.

M. Chaix d'Est Ange, sénateur-secrétaire, donne lecture de divers décrets impériaux, convoquant le Sénat et le Corps Législatif ; désignant Conseillers d'Etat chargés d'assister, comme Commissaires du Gouvernement, aux discussions des pétitions présentées au Sénat ; réglant les rapports entre l'empereur et les grands Corps de l'Etat ; nommant sénateur M. le Baron de Talleyrand. Périgord.

Il est procédé à la réception de ce nouveau sénateur, après un rapport de M. de Mont Joyeux qui conclut à l'admission.

Conformément au règlement, il est procédé par la voie du sort au tirage des Bureaux.

On ouvre ensuite un scrutin pour la nomination de deux secrétaires.

MM. le vice-amiral Comte Bouët Willaumez et Béhic sont nommés secrétaires.

Par un deuxième scrutin, MM. le Comte de Mienwerkerque et le général Vinoy sont nommés vices secrétaires.

Après un court débat sur la fixation de l'ordre du jour de la prochaine séance, le Sénat décide qu'elle aura lieu le vendredi 3 Décembre, et qu'avant la séance publique, le Sénat se réunira dans ses bureaux pour la nomination d'une Commission de dix membres chargée de préparer le projet de règlement ; il ordonne aussi que les anciens règlements du Sénat du premier Empire, de la Chambre des pairs de la Restauration et de celle du gouvernement de Juillet seront imprimés et distribués avant cette réunion.

La séance est levée.

— Achève, ma mère !

— C'est la reine Elisabeth.

Prompt comme l'éclair, Charles IX s'élança dans les groupes parmi lesquels se trouvaient les personnages désignés par Catherine de Médicis.

Un mouvement subit s'effectua dans la foule à l'aspect du roi, qui venait de se démasquer.

Restée à la même place, Catherine observait. Mais quel fut son perspicace coup-d'œil, la reine-mère n'avait pas remarqué que, quelques instants auparavant, une femme, vêtue en fée, avait échangé quelques paroles avec le chancelier, tenant au bras le domino rose.

— Service pour service, seigneur duc, lui avait dit la fée à voix basse.

— Que désirez-vous de moi, madame ? riposta le duc d'Altenay avec surprise.

— Je désire vous donner un avertissement semblable à celui que je reçus de vous au Louvre.

— Je ne me souviens pas... Veuillez éclaircir mon souvenir.

La fée souleva prudemment son loup et le remit aussitôt.

— La reine de Navarre ! murmura le chancelier.

— Silence ! on nous observe !

— Parlez, madame !

— Le roi est dans vos salons, duc.

— Je le savais.

— Pourriez-vous le reconnaître ?

— Non, car j'ignore quel costume il a pris.

— Mon frère Charles est à quelques pas de

RÉTABLISSEMENT DE LA CONVENTION

La Presse fait justice, en ces termes brefs, de la motion révolutionnaire présentée par M. Jules Favre au nom des députés de la gauche.

La gauche dit : Nous voulons remplacer le corps nommé par le corps élu : oui, mais dans des pays fort libres, où la nation fait elle-même ses affaires, en Amérique, en Angleterre, on n'a pas voulu de cette unité dans le pouvoir constituant.

On sait que le despotisme est aussi bien le fait des assemblées toutes puissantes que des souverains absolus. L'histoire est pleine de ces tyrannies d'en bas, plus lourdes souvent que celles d'en haut. La république a vu des groupes de quelques hommes terroriser la convention, où tant d'hommes énergiques siégeaient cependant, et la convention, dominée, terroriser à son tour la France.

PROJET DE CONVENTION NATIONALE

Voici le texte du projet de loi déposé par M. Jules Favre sur le bureau du Corps législatif :

Exposé des motifs.

La souveraineté nationale est le principe sur lequel reposent nos institutions.

Elle est la base du droit public moderne.

Elle se délègue, mais ne peut ni s'aliéner, ni se diviser :

En s'aliénant, elle sera un élément d'anarchie.

En se divisant, elle sera un élément d'anarchie.

L'auteur de la constitution de 1852, en invoquant lui-même les principes de 1789, s'est soumis à cette loi fondamentale de toutes les sociétés libres.

Cependant, après s'être fait attribuer le pouvoir constituant, le pouvoir exécutif entend le retenir, et, par là, éluder la volonté du pays.

Il l'exerce par l'intermédiaire du Sénat, qui émane de lui.

Il modifie à son gré la constitution, il usurpe le pouvoir législatif, et grâce à cette autorité exorbitante reste maître souverain de nos institutions.

Un tel état de choses est la confiscation de la souveraineté nationale.

Il compromet tous les intérêts en détruisant toute sécurité.

Il place le progrès non dans le vœu de tous, mais dans la volonté d'un seul.

Le pays a nettement déclaré, par les dernières élections qu'il voulait dépendre de lui-même et non d'une personne.

C'est pour se conformer à cette décision qu'il importe de revenir aux principes.

Le pouvoir constituant et le pouvoir législatif ne peuvent appartenir qu'à la nation, représentée par ses mandataires librement élus.

Il ne suffirait pas à cette nation de prendre une part illusoire au changement de sa constitution en ratifiant par un plébiscite des résolutions arrêtées sans elle.

Le plébiscite qui supprime la délibération porte, par là-même, l'atteinte la plus grave à la liberté du vote : il est la forme la plus défectueuse du gouvernement direct ; il n'a jamais été que le levier du despotisme.

C'est l'application de ces principes que consacre le projet de loi que nous avons, en vertu de notre initiative, l'honneur de soumettre à la Chambre ;

— C'est la reine Elisabeth.

Prompt comme l'éclair, Charles IX s'élança dans les groupes parmi lesquels se trouvaient les personnages désignés par Catherine de Médicis.

Un mouvement subit s'effectua dans la foule à l'aspect du roi, qui venait de se démasquer.

Restée à la même place, Catherine observait. Mais quel fut son perspicace coup-d'œil, la reine-mère n'avait pas remarqué que, quelques instants auparavant, une femme, vêtue en fée, avait échangé quelques paroles avec le chancelier, tenant au bras le domino rose.

— Service pour service, seigneur duc, lui avait dit la fée à voix basse.

— Que désirez-vous de moi, madame ? riposta le duc d'Altenay avec surprise.

— Je désire vous donner un avertissement semblable à celui que je reçus de vous au Louvre.

— Je ne me souviens pas... Veuillez éclaircir mon souvenir.

La fée souleva prudemment son loup et le remit aussitôt.

— La reine de Navarre ! murmura le chancelier.

— Silence ! on nous observe !

— Parlez, madame !

— Le roi est dans vos salons, duc.

— Je le savais.

— Pourriez-vous le reconnaître ?

— Non, car j'ignore quel costume il a pris.

— Mon frère Charles est à quelques pas de

Article unique.

Le pouvoir constituant appartiendra désormais exclusivement au Corps législatif.

Ont signé ce projet, MM. :

Em. Arago, Bancel, Barthélemy St-Hilaire, Bethmon, de Choiseuil, Crémieux, Desseaux, Dorien, Esquiros, Jules Favre, Jules Ferry, Gagneur, Gambetta, Garnier-Pagès, Girault, Jules Grévy, Guyot Montpayroux, Javal, de Jouvencel, de Kératry, Larrieu, Lecesne, Lefèvre, Pontalis, Magnin, Malézieux, Marion, Ordinaire, Pelletan, Picard, Rampon, Jules Simon, Tachard, Steenackers.

Mgr Dupanloup et M. Veuillot

L'Univers a répondu à Mgr Dupanloup. M. L. Veuillot, le fougueux polémiste que l'on connaît, semble, cette fois, s'être attaché à étonner le monde par sa modération. La réponse est très-sobre. Il se borne à tracer en quelques mots l'histoire des « nombreuses entreprises » faites par l'évêque d'Orléans contre l'Univers depuis vingt-cinq ans, et avec une intention dont on devine aisément la portée, il ajoute que ces attaques n'ont pas empêché l'Univers de vivre et prospérer, tandis que dans la même période, Mgr Dupanloup a eu plusieurs coursiers tués sous lui, notamment l'Union catholique, l'Alliance, l'Ami de la religion, sans compter le Français actuel « dont le tempérament ne paraît guère plus robuste » ni le Correspondant « qui ne jette pas l'éclat que les noms de ses principaux rédacteurs permettaient d'espérer. Pourquoi ? Parce que tout cela (sic) est pénétré d'un esprit que les esprits catholiques n'acceptent pas. »

M. Veuillot poursuit en protestant contre les épithètes « peu académiques » de vil et de venimeux que l'évêque d'Orléans lui a appliquées. Enfin, il conclut en déclarant que cette dernière expédition contre l'Univers a le malheur d'arriver trop tard.

Un peu plus loin dans le même numéro, l'Univers se réclame de l'autorité de plusieurs prélats, qui se sont déclarés favorables au principe de l'infailibilité doctrinale du Pape ; d'une adresse de plusieurs catholiques de Rhodéz protestant contre la lettre de Mgr Dupanloup ; enfin de ce fait signalé par son correspondant de Rome, que l'autorité s'est opposée à la publication dans les journaux romains de la dépêche de l'Agence Stefani relative aux observations de l'évêque d'Orléans « sur la définition de l'infailibilité au prochain concile. »

On voit qu'entre Mgr Dupanloup et le rédacteur en chef de l'Univers la lutte est aussi sérieusement engagée que possible.

Voici des extraits de l'avertissement donné par Mgr. Dupanloup, évêque d'Orléans, à M. L. Veuillot, rédacteur en chef de l'Univers.

Dans l'article que vous avez publié le 18 novembre à propos de mes observations sur la controverse soulevée relativement à la définition de l'infailibilité, vous vous excusez d'être de ceux qui ont soulevé cette controverse. Vous prétendez que si je me suis déterminé enfin à parler sur cette question, vous n'y êtes pour rien : ce ne serait pas votre faute.

Je suis obligé de vous contredire ici. Oui, monsieur, c'est votre faute, et je ne puis accepter votre excuse...

vous ; il est vêtu en barde espagnol. Adieu, comprenez et veillez !

— Merci, madame ! A vous toute ma reconnaissance !

Marguerite de Navarre se perdit dans la foule ; à peine s'était-elle éclipisée, que le roi s'élançait comme nous l'avons dit plus haut.

A sa vue, le domino rose, qui tenait le bras du duc d'Altenay, se hâta de le quitter.

Ce domino fut immédiatement remplacé au bras de Raoul, par un domino de même nuance.

Il était d'habitude, dans les soirées carnavalesques de cette époque, que tout le monde se démasquait lorsque le roi, lui-même ôtait son loup.

— Pauvre reine je l'ai perdue, pensa Raoul d'Altenay au moment où Charles IX arrivait près de lui.

Le duc comprenait bien le sentiment qui guidait Charles IX ; mais, s'il avait voulu l'attirer à sa fête, en excitant la jalousie de l'époux, il était loin de s'attendre à un si subtil dénouement de l'intrigue dont il avait ordonné la trame.

Chacun s'était donc démasqué.

Le duc avait imité l'exemple général, et il se hâta d'entraîner sa compagne, lorsque la voix stridente de Charles IX retentit.

La suite au prochain numéro.

Je pouvais négliger vos provocations, quand elles m'étaient personnelles ; Mais ce que vous faites depuis dix mois, c'est autre chose.

Vous vous donnez dans l'Eglise, monsieur, un rôle qui n'est plus tolérable... Vous, agitez et troublez les esprits dans l'Eglise ;

Vous faites une sorte de pieuse émeute à la porte du Concile ;

Vous lui tracez sa marche ; vous posez des questions que le Saint-Père n'a pas posées ; vous parlez de définitions selon vous « inévitables » ; vous en dites le mode et la forme ;

Vous tranchez les questions de doctrine et de discipline ; vous vous constituez juge entre les évêques pour déshonorer les uns et dominer les autres ; vous prenez parti pour ou contre eux sur les points de la théologie « les plus graves, les plus délicats et les plus complexes ; »

Vous insultez, dénoncez, et mettez au ban du Catholicisme tous les catholiques qui ne pensent ou ne parlent pas comme vous....

On ne peut vous lire sans voir éclater pour ainsi dire à toutes vos pages, la haine des catholiques qui ne proscrirent pas aveuglément tout ce que vous proscrivez. Ce torrent d'injures et cette espèce de colère continue inspire à vos bons lecteurs ces naïves terreurs, ces pieux anathèmes, que chaque matin on voit défilier dans vos colonnes, avec les souscriptions pour le Saint-Père.

Et ce n'est pas seulement en France que vous créez des partis dans l'Eglise, c'est en Belgique, c'est en Allemagne, c'est en Bavière, c'est en Hongrie, partout.

Ces procédés calomnieux vous sont si habituels, que vous les avez appliqués même à des Evêques ; enveloppant dans une précaution banale une venimeuse insinuation, vous n'avez pas craint de présenter comme les défenseurs d'un homme que vous traitez tous les jours d'apostat, des Evêques que vous nommez.

« ... Il sera défendu (le P. Hyacinthe) » devant le Concile, par ses amis les Evêques de Chalons, de Bayeux, et par les archevêques d'Avignon et de Reims. » Les convenances, Monsieur, je ne dis pas seulement du sentiment chrétien, mais de la plus vulgaire délicatesse, auraient dû ici vous retenir.

Car, si ce n'est là qu'un cancan, comme vous disiez, pourquoi ne l'avez-vous pas méprisé ?

Et si vous ne l'avez pas méprisé, puisque vous l'avez propagé, quel était donc votre but ?

Je viens de nommer le P. Hyacinthe. Tous les catholiques ont gémi de sa chute. Vous, monsieur, vous avez triomphé et dès le premier jour, enfonçant pour ainsi dire dans l'abîme celui que vos violences ont contribué à y pousser, vous vous êtes écrié : « C'est fini ! » Fruit médiocre... Fruit gâté et qui ne devait pas mûrir ! Et vous vous en êtes « glorifié » comme d'une « victoire » ; vous avez écrit ce mot honteux.

Mais, aux reproches que je vous adresse ici, Monsieur, vous aimez à opposer, je le sais, une grande excuse. Nous défendons, dites-vous, la doctrine du Pape et de l'Eglise.

C'est là, en effet, votre prétention : vous vous posez comme les interprètes les plus fidèles des doctrines romaines et de la pensée de l'Eglise.

Non, Monsieur, vous ne les défendez pas, vous les défigurez.

Vous avez reçu de Rome, un jour, des avertissements et des conseils que j'ai le droit en ce moment de remettre sous vos yeux.

Vous n'en tenez pas compte, ni quand au fond, ni quant à la forme ..

C'est assez, et il est temps de finir.

Je ne reconnais, Monsieur, ni votre talent, ni votre droit, ni vos services. Et ce n'est pas moi, certes, qui trouverai jamais que la sainte cause de Dieu, surtout dans les mauvais temps où nous sommes, a trop de défenseurs et de trop vaillants prêtres ou laïques.

Mais il est, dans la défense de l'Eglise, des conditions dont aucun talent ne dispense.

L'Eglise est la mère de toute charité, de toute sagesse, de tout respect, et on ne peut la servir d'une manière digne d'elle qu'en s'inspirant de son esprit.

Cet avertissement que mon devoir m'obligeait à vous donner, je le confie à la grâce de Dieu et à votre conscience. Mais ce que je me permettrai de vous demander, en finissant, c'est de croire qu'il ne m'a été inspiré par aucun autre sentiment que le désir de servir l'Eglise.

FÉLIX, évêque d'Orléans.

Le Crime de Pantin

Ce n'est pas M. Souvras qui a trouvé le corps de Jean Kinck, mais le nommé Héguette, de Walwiller, qui était depuis huit jours, il est vrai, sous les ordres de M. Souvras et du commissaire de police de Cernay.

Héguette, dit le *Moniteur*, est un ancien sergent du 17^e léger ; il est devenu sergent de ville dans sa commune, et, tout récemment, il a été nommé instructeur dans la garde mobile. Il est le père de quatre enfants ; il jouit de l'estime publique.

Le lieu de la découverte, ajoute le journal, est à 300 mètres au-dessous des ruines d'Herendfluch, dans la forêt d'Uflottz, commune de ce nom, canton de Schmitten. L'endroit choisi par Troppmann n'est pas à couvert, c'est au contraire un petit taillis en contre-bas d'un chemin forestier très fréquenté. Ce qui aura coûté à M. Souvras les fatigues d'un voyage, c'est l'erreur ou la confusion faite par l'assassin d'un hêtre avec un chêne.

Les médecins ont déclaré que les plaies remarquées d'abord à la face et la poitrine, n'ont pas été produites par des coups de couteau, et ne peuvent être attribués qu'à des accidents tout naturels.

C'est donc l'hypothèse de l'empoisonnement qui a désormais le plus de probabilités. (France).

Hier, toute la journée, de nombreux visiteurs se sont rendus à la Morgue dans l'espérance de contempler les restes de Kinck père.

Mais on sait qu'en pareil cas le corps d'une victime n'est pas exposé aux regards du public, et que la Morgue, depuis son agrandissement, est un lieu de dépôt pour les cadavres qui doivent être examinés par des experts ou confrontés avec les inculpés.

D'ailleurs, nous pouvons annoncer que le corps de Kinck père ne sera pas conduit à Paris.

C'est hier dimanche qu'on a dû procéder à son inhumation à Guebwiller, car les parents ont toujours protesté contre le projet de le faire transporter à Roubaix.

Troppmann vient d'être informé de la découverte du corps de sa victime.

— Cela devait arriver, dit-il, avec mes indications,

Puis il a commencé à parler de ses complices.

Il a donné trois prénoms, sans indiquer le nom de famille ; il dit qu'il les connaît bien comme des camarades qu'on voit souvent.

— Alors vous devez savoir leur adresse ?

— Je ne la connais point, a-t-il répondu ; j'ai fait leur connaissance dans les ateliers de construction.

J'en connais un de longue date, nous nous voyions au bouillon, à l'auberge ; mais je ne sais plus son adresse.

Il était avec lui au Havre, a-t-il ajouté, et doivent être partis.

Troppmann dit-il la vérité cette fois ?

Avec un caractère comme le sien, il faut toujours douter.

Le crime de Pantin peut être dès à présent résumé ainsi :

Le 19 septembre, assassinat par Troppmann de M^{me} Kinck et de ses cinq enfants dans la plaine de Pantin.

Le 24, Troppmann, l'assassin, est arrêté au Havre.

Le 26, Troppmann arrive à Paris par le chemin du Havre.

Le 27, on découvre le cadavre de la septième victime, Gustave Kinck.

Le 26 novembre, on découvre en Alsace le cadavre de la huitième victime, Kinck père.

Il ne reste plus à connaître de ce drame inouï dans les fastes du crime que le jugement et sa mise à exécution pour qu'il soit complet. (Peuple).

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT

Table with 3 columns: JOURS, FÊTES, FOIRES. Rows include dates from 5 Diman to 8 Mercr with corresponding events and markets.

AVIS.

Nous rappelons à nos abonnés qui seraient dans l'intention de recevoir le compte-rendu des débats du Corps-légis-

latif, que la session étant ouverte leur adhésion doit nous être adressée sans retard. Les souscripteurs recevront en même temps le compte-rendu de la session extraordinaire de juillet.

Nous mettrons tous nos soins à ce que le service des souscripteurs n'éprouve aucune interruption.

3 fr. en sus de l'abonnement.

Nous prions nos abonnés de nous adresser désormais leurs lettres Rue du Lycée.

Les souscripteurs aux débats du Corps législatif, recevront avec le numéro de ce jour, le compte-rendu des trois premières séances.

MERCURIALES.

Table of market prices for various goods like Froment, Maïs, Légumes secs, etc., with prices per unit.

M. Larribé, préfet du Lot, a quitté Cahors ce matin.

Par décret du 22 de ce mois, les opérations du tirage au sort de la classe de 1869 commenceront dans toute la France le 14 février 1870.

L'administration vient d'accorder une gratification au sieur Henri (Antoine), facteur rural à Figeac, pour avoir sauvé, dans la journée du 12 septembre dernier, un enfant qui était en danger de se noyer dans le Célé.

AVIS. — M. le Ministre des travaux publics a décidé, à la date du 29 novembre 1869, que les études de la section du chemin de fer de St-Denis (Martel) au Buisson, seront incessamment commencées par M. Vergues, ingénieur en chef du Cantal, comme prolongement de la ligne d'Aurillac à St-Denis, dont l'exécution a été autorisée par la loi du 18 juillet 1868.

On nous informe que la réception de la ligne de Cahors à Libos aura lieu le 8 décembre. Un train spécial de la Compagnie partira de Libos à 9 heures 25 et arrivera à 10 h. 30 à Cahors. Le train repartira de Cahors à 12 heures 40, avec la Commission chargée de recevoir la ligne.

Bergougnon (Jean-Ferdinand), élève de l'Ecole de santé militaire de Strasbourg, a obtenu une bourse entière et un trousseau complet. Chouet (Cécile-Etienne-Blaise), 1/2 bourse et trousseau complet.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

- Compositions du 8 au 13 novembre 1869. Narration. — 1 Pech ; 2 Bouilly. Philosophie. — 1 Dulac ; 2 Pasquet. Mathématiques préparatoires. — 1 Guéguen ; 2 Tulet. Vers latins. — 1 Agar, P. ; 2 Tardieu. Calcul. — 1 Tailhade, A. ; 2 Dissès. Histoire. — 1 Cagnac ; 2 Foissac. Histoire. — 1 Girardeau ; 2 Miquel.

- Deuxième division. — 1 Verdier ; Andurand. Troisième division. — 1 Lacagnagne ; 2 Darquier. Enseignement secondaire spécial. — 1 Imbert ; 2 Durupt. Anglais. — 1 Sarrus ; 2 Couture. Anglais. — 1 Andrieu ; 2 Constant. Anglais. — 1 Constans ; 2 Lamèle. Le Procureur, RICHARD

Il n'est pas prudent, dit l'Echo de la Dordogne, de placer dans les granges du tabac à sécher trop près des bestiaux. Ces jours derniers, une vache de la banlieue de Périgueux, ayant mangé quelques feuilles de cette plante que le vent avait jetées dans sa crèche, est morte empoisonnée quelques heures après.

M. le ministre des finances vient, dit le Public, de préparer un projet de loi qui a pour but de faciliter les versements aux caisses d'épargne. Il ne contient que deux dispositions : la première supprime le maximum de 300 fr., qui était la limite que les déposants pouvaient verser par semaine et ne lui en substitue pas d'autre. Il sera donc permis de verser, à l'avenir, telle somme que l'on voudra.

La seconde disposition a pour objet de faciliter aux populations rurales les versements à la caisse d'épargne. A cet effet, les percepteurs et les receveurs des postes seront autorisés à recevoir les sommes destinées aux caisses d'épargne sans aucuns frais pour les déposants.

DEUXIÈME CONCERT ANNUEL

donné par LA SOCIÉTÉ ORPHÉONIQUE DE CAHORS

Le Dimanche, 5 décembre 1869 Dans la Salle de Spectacle de la Ville.

- PROGRAMME : PREMIÈRE PARTIE. 1° Le Braconnier, chœur, paroles de Moryc-Lafont... A. Saintis. 2° David chantant devant Saül, scène p. v. de basse, chantée par M. Rollés... Luigi Bordèse. 3° La mignonne de Honsard (XVII^e siècle), v. de ténor, chantée par M. Pagès... Emm. Soleville. 4° Le heureux ménage, duettino, par M. M. Pezet et Derupé... P. Henrion. 5° Les Crevettes de Paris, impressions de voyage d'un paysan, par M. Millaret... J. Perrin. 6° Fabliau, chœur, paroles de Florian... A. Saintis. DEUXIÈME PARTIE. 1° France et Italie, chœur, paroles de M. le ba du Casse... F. Halévy. 2° La fortune du Père, mélodie, p. v. de ténor, ch. par M. Hecchi... P. Henrion. 3° Prière et cavatine de la Juive, p. v. de ténor, ch. par M. Pagès... F. Halévy. 4° Ce qu'on dit et ce qu'on fait, chansonnette par M. V. paroles et musique de... Ed. Luillier. 5° Ange déployez votre aile ! réverie p. v. de l. ch. par M. Pezet... F. Massini. 6° La Colique et le mal de dents, chansonnettes par M. Nardot... Aug. Olivier. 7° Paris et la campagne, duettino par M. M. Hecchi et Rollés... P. Henrion. L'astronomie du Pont-Neuf, pochade musicale, paroles de J. Moineaux — musique de... Em. Durand. chantée par M. V... et Millaret. Le Piano sera tenu par M^{me} Combes

Les bureaux seront ouverts à 7 h. 1/2. — On commencera à 8 h. précises.

Prix des places : Loges réservées, 2 fr. 50 ; Premières, 2 fr. ; Parquet 1 fr. 50 ; Parterre, 1 fr. ; secondes, 0, 50 cent.

L'entrée des patrons est libre.

BANQUET DES ORPHÉONISTES

Le Banquet annuel donné par MM. les Orphéonistes à l'occasion de la St-Cécile, patronne des musiciens, aura lieu le Dimanche 12 décembre prochain.

MM. les Patrons et les associés libres de la Société désireux d'assister au banquet de l'Orphéon, pourront s'inscrire sur la liste de souscription chez M. Bastide, au théâtre, ou au contrôle, le soir du concert. Le montant de souscription est de 5 fr.

On nous communique une lettre écrite de la Nouvelle-Calédonie, par un de nos compatriotes, M. Vayssel, ancien élève du lycée de Cahors, parvenu, par son intelligence et son travail, au grade de chirurgien de marine. Parti de Toulon à bord de l'Alceste, avec une cargaison de forçats, notre jeune compatriote nous fait part de ses impressions de voyage :

J'ai supporté bravement la longue et pénible traversée que nous venons de faire des côtes d'Amérique en Océanie. Le plus rude de notre voyage est achevé. Nous avons traversé le terrible Océan indien en nous approchant du pôle sud, sous la pluie, la neige, les coups de vent, la crainte des banquises. Pendant tout le mois d'août, nous avons eu une température froide et humide avec une épidémie de scorbut à bord. Quand on n'a pas

traversé l'Océan indien, on n'a pas navigué, on n'a pas vu la mer !!!

Mais aussi comme notre belle frégate se comportait bien, dans un coup de vent qui a duré près de trente heures, elle a tenu la cape d'une façon admirable. Nous étions dans le sud de l'Australie.

La nouvelle Calédonie est une île que la France possède depuis une quinzaine d'années, et qui, bien administrée, deviendra certainement une colonie florissante. Un climat délicieux, chaud tempéré, pas de maladies, une terre qui produit tout ce que produit la France et de plus océaniques anthropophages.

J'oubliais de vous dire que nous avions couru un grand danger. Les forçats que nous transportions sous l'inspiration de Joye, le fameux empoisonneur de Marseille, et avec la complicité d'un garçon boulanger du bord, frère d'un forçat, avaient formé le projet d'empoisonner le pain de l'équipage, le 15 août ; de massacrer les officiers et de ne conserver que le chef de timonerie pour diriger la marche et jeter la frégate sur la côte d'Australie. Le 14 août, le boulanger était jeté au cachot ; un forçat avait tout dévoilé.

Par décision du Ministre des travaux publics, du 12 novembre courant, la résidence de l'Ingénieur chargé du service des Ponts et chaussées dans l'arrondissement du Nord-Ouest, est transférée de Souillac à Gourdon.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

- du 1^{er} décembre au 4. Naissances. Boufflé (Jean-Aimable), cul-de-sac l'Arigné. — Annés (Jules), rue St-André. — Maury (Justine), rue Mascoutou. Décès. Armand (Adrien), facteur rural, 28 ans, et Rascouilles (Marie), 22 ans. Mariages. Cammas (Jean-Paul), naturel reconnu, 2 mois, né à Cahors, aux Badernes. Pour la chronique locale : A. Layton.

Crédit Foncier de France

Prêts avec amortissement. — Extinction de la dette en 60 ans ; Faculté de se libérer par anticipation à toute époque. Montant du prêt : Moitié de la valeur des biens. — Le tiers seulement sur les vignes et les bois, Taux de l'annuité : pour les prêts sur propriétés rurales : 5,82 % les 20 premières années, 5,77 % les 20 années suivantes, 5,72 % les 20 dernières années. Pour les prêts sur propriétés urbaines : 5,87 % S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit Foncier, 19, rue Neuves des Capucines à Paris.

LA CHASSE ILLUSTRÉE

ET LA VIE A LA CAMPAGNE. Nos lecteurs apprendront sans doute avec plaisir que la Vie à la Campagne vient de se fonder dans la Chasse illustrée, sous la haute direction de M. le vicomte de Dax, dont les Concessions aux chasseurs et les Soins à donner aux chiens ont été et sont toujours si remarquables. La Chasse illustrée a, en conséquence, ajouté à son titre celui de et la Vie à la Campagne. Le grand succès de ce journal, le meilleur marché et le plus répandu de tous les journaux de chasse, de pêche et de sport, lui permet d'améliorer chaque jour et sa rédaction, composée de nos meilleurs écrivains, et ses illustrations exécutées par les premiers artistes de Paris.

La Chasse illustrée et la Vie à la Campagne sont reçues dans toutes les familles, dont elles forment aujourd'hui une des plus agréables et des plus saines récréations, à cause de la variété et de l'actualité des articles insérés dans cette double revue, qui, par la beauté supérieure des nombreuses gravures contenues dans chacun de ses numéros, est vraiment devenue le type des publications illustrées françaises. Le prix de la Chasse illustrée et la Vie à la Campagne n'a point varié. Il est toujours de 20 francs par an, 10 francs pour six mois, 5 francs pour trois mois. Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. On s'abonne à la librairie de MM. Firmin Didot, rue Jacob, 56, à Paris.

ALMANACH

En vente à la même librairie l'Almanach de la Chasse illustrée, magnifiquement illustré, avec le Carnet du chasseur et du pêcheur. Prix : 1 franc, en timbres-poste. ALBUM Vient d'être mis en vente, par la maison Didot, le splendide Album de la Chasse illustrée, composé de 40 magnifiques gravures sur papier chine. Ce sera un des plus beaux cadeaux d'étrangers pour l'année 1870. Prix : 20 francs.

L'AVENIR NATIONAL, grand Journal quotidien politique, littéraire, scientifique et commercial, dont les succès a été si rapide, est maintenant dans sa quatrième année. Il a pour rédacteur et chef M. A. PEYRAT, et pour collaborateurs MM. Frédéric MORIN, Etienne ARAGO, Ad. GAUFFRE, J.-E. HORN, Jules MARIAS, D'ONNANT, A. DESONNAZ, E. SEINGUERLET, André GUILLEMIN, Georges FOUCHER, Henry FOURCHIER, Ed. FUTHOD, A. DRÉO, E. de SONNIER, H. BARAS, L. COLTON, E. ROUSSET. L'avenir national a des correspondants particu-

iers, à Londres, Florence, Bruxelles, La Haye, Genève, Dresde, Vienne, Berlin, Madrid, New-York, Rio-Janeiro. Il reçoit de ces correspondants des lettres et des télégrammes spéciaux.

L'Avenir national contient chaque jour un Bulletin de la Bourse et un Tableau de toutes les valeurs cotées, ainsi qu'une Revue commerciale, industrielle et agricole, contenant les cours exacts des marchés, et la plus complète de tous les journaux.

L'Avenir national publie chaque semaine une Revue des théâtres par M. Elicane Arago, et une Revue hebdomadaire par M. Henry Fouquier, et chaque quinzaine un Feuilleton scientifique: par MM. Amédée GUILLEMIN (Sciences physiques), Georges POUCHET (sciences naturelles), et une Variété littéraire, par M. Frédéric Moret.

On s'abonne à Paris, 24, rue du Bouloi, et dans les départements, chez tous les libraires, et dans les bureaux de poste. — Le prix de l'abonnement pour les départements est de 64 fr. par an; 32 fr. pour six mois; 16 fr. par trimestre, et 5 fr. 50 pour un mois.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FORESTIÈRE
DE CRÉDIT ET D'EXPLOITATION
(SOCIÉTÉ ANONYME)

Statuts déposés en l'étude de M^e DUBOIS, notaire à Paris.

SIÈGE SOCIAL, A PARIS :
1, Place du Théâtre-Français, 1.

AGENCES DANS LES DÉPARTEMENTS

SOUSCRIPTION A 20 MILLE ACTIONS
De 500 fr. chacune
Conformément à l'article 6 des statuts

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

M. le marquis de BÉTHISY, ancien pair de France, membre du conseil général de Seine-et-Marne.

M. DE BIGAULT D'AVOCOURT, Inspecteur des Eaux et Forêts, en retraite.

M. CHEVALLIER (Emmanuel), ancien notaire, propriétaire.

M. E. HERLOFSIN, de la maison Herlofsin et Cie de Rouen.

M. le comte de HOUDETOT, propriétaire.

M. le Vicomte de LANCASTRE-SALDANHA, Secrétaire de la Légation de Portugal, à Paris.

M. le Vicomte LE BAILLY d'INGHUEM, propriétaire-forestier.

M. MALHERBE de MARAIMBOIS, propriétaire, au Havre.

M. le Comte ORDENER, propriétaire-forestier.

Il n'est stipulé AUCUN APPORT en faveur des fondateurs.

Les Actions donnent droit :

1^o A 6 0/0 d'intérêt annuel;

2^o A 80 0/0 dans la répartition des bénéfices;

3^o Et à une part proportionnelle dans l'actif social;

Intérêts payables par trimestre, les 15 Janvier, 15 Avril, 15 Juillet et 15 Octobre.

Versements: 100 f. en souscrivant. 250 f. 150 f. à la répartition. par Action.

Le reste, à mesure des besoins de la Société et suivant décision du Conseil d'administration.

EXPOSÉ

La Société générale forestière a pour but le développement de la richesse forestière et du commerce des bois, tant en France qu'à l'Etranger.

Ses opérations comprendront trois services :

1^o OPÉRATIONS FORESTIÈRES PROPRES :

Achat, vente et affermage de domaines forestiers;

Aménagement et exploitation de forêts;

Reboisement et défrichement.

2^o OPÉRATIONS COMMERCIALES :

Achat, vente et exploitation de bois sur pied, de coupes et de tous produits forestiers;

Fournitures aux grandes administrations.

3^o OPÉRATIONS FINANCIÈRES :

Prêts et avances sur coupes, nantissements et généralement toutes opérations financières se rattachant à l'industrie forestière.

GARANTIES.

Les garanties offertes aux capitaux engagés

dans la Société générale forestière sont certaines, indiscutables et de tout repos; toutes ses opérations ayant pour base le bien-fonds, le sol forestier, c'est-à-dire un gage de premier ordre et de toute sécurité.

Il sera fait, en outre, suivant les statuts, un réemploi du vingtième du capital social en achat de terrains boisés, inaliénables jusqu'à la fin de la Société.

BÉNÉFICES

Il résulte des calculs d'hommes compétents qu'avec un capital de Dix millions de francs, la Société générale forestière réalisera les bénéfices annuels suivants :

1^o Opérations forestières. F. 1,710,000 »

2^o Opérations commerciales. 3,119,500 »

3^o Opérations financières... 920,000 »

Total. 5,747,500 »

qui, après prélèvement des frais, laisseront au capital un dividende d'environ 30 0/0.

Déjà ces bénéfices sont promis à la Société par des traités qui seront ratifiés dès la constitution sociale, et dont il sera donné connaissance à l'Assemblée générale de constatation.

Pour le Conseil d'administration, Le Président, Marquis de BÉTHISY.

La Souscription sera ouverte le 30 novembre. — Elle sera close : à Paris, le 5 décembre au soir, et dans les départements, le 10 décembre.

ON SOUSCRIT :

A Paris : Au Siège social, 1, place du Théâtre-Français;

Dans les Départements : Chez tous les Banquiers, correspondants de la Société générale forestière.

On peut également souscrire, par lettres chargées, à l'adresse du Directeur de la Société générale forestière.

Les personnes auxquelles le café et le chocolat ne peuvent convenir, trouveront dans le RACHAÛT de DELANGRENIER un déjeuner réparateur et aussi agréable que facile à diriger. (Dépôt dans chaque ville.)

SAISON D'AUTOMNE.

Les personnes qui ont l'habitude de se purger à l'automne, celles qui craignent le retour de maladies chroniques ou d'être incommodées par le sang (apoplexie, paralysie) ou les humeurs, trouveront dans le CHOCOLAT de DESBRIÈRE, un purgatif agréable et efficace. Dépôts dans les pharmacies. (Se défier des imitations.)

Annonces Administratives

DÉPARTEMENT DU LOT

Arrondissement de Figeac.
Commune de Saignes.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de 1^{re} classe, numéro 1 de Saignes à la route Impériale n° 140.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution des articles 4 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Saignes donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de première classe, numéro 1, de Saignes à la route Impériale n° 140, présenté par M. l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours, au moins, du quatre au onze décembre courant, inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication; et les personnes qui auraient à ré-

clamer contre sa teneur, sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la mairie de Saignes, le 4 décembre mil huit cent soixante-neuf.

Le Maire,
Signé : AYROLES.

DÉPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors
Commune d'Orniac.

Publication du plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 4, d'Orniac à Saulliac.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le Maire de la commune d'Orniac donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 4, d'Orniac à Saulliac, présenté par M. l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du quatre au onze décembre mil huit cent soixante-neuf inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication; et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur, sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la mairie d'Orniac, le 4 décembre mil huit cent soixante-neuf.

Le Maire,
Signé : GRIMAL.

LE TOUR DU MONDE Nouveau journal des Voyages, publié sous la Direction de M. Edouard Cahron et illustré par nos plus célèbres Artistes. Bureaux boulevard St-Germain, 77, Paris.

Pour tous les extraits et articles non signés: A. Lay

AVENDRE une MAISON, rue de la Mairie, 6. — Vaste local, solidité éprouvée
S'adresser à M. LAYTOU, imprimeur, qui en est le propriétaire.



SERVICES A VOLONTÉ



FERRAN et C^{ie}, Café de la Promenade

Le Sieur FERRAN et C^{ie}, préviennent le Public, qu'à partir du 10 Juillet, ils tiendront à sa disposition, un Service de voitures complet : Calèches, Omnibus, Phaëtons, Breaks, etc., etc.
Elégance et confort. — Prix modérés.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

ORFÈVRERIE ARGENTÉE ET DORÉE
PAR LES PROCÉDÉS ÉLECTRO-CHIMIQUES
ORFÈVRERIE D'ARGENT
GALVANOPLASTIE
Argenture et Dorure, Réargenture

COUVERTS ALFÉNIDE

MANUFACTURE à Paris, rue de Dondy, 56
SUCCURSALE A CARLSRUHE

Représentants dans les principales villes DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

Notre représentant est, à Cahors, MM. Mandelli frères, Bijoutiers, Orfèvres.

Expositions universelles
PARIS 1855
GRANDE MÉDAILLE D'HONNEUR
LONDRES 1862
DEUX MÉDAILLES pour excellence des produits.
PARIS 1867
HORS CONCOURS (Membre du Jury).

POINÇON DU MÉTAL BLANC
D'ALFÉNIDE
ALFÉ NIDE
CHRISTOFLE

POSTE AUX CHEVAUX

Voiturier, à l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, Poste



aux chevaux, Gallic Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.



DE CAHORS A ASSIER.
Départ de Cahors : 11 h. du soir.
Départ d'Assier : 4 h. après-midi;
Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés.

Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

TABLEAU DES DISTANCES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.
PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue de la Mairie, à Cahors.

Le propriétaire gérant: LAYTOU.

Etude de M^e Louis Labie, notaire, à Cahors.

A VENDRE

Une MAISON et jardin, située rue St-Barthélemy, à Cahors. S'adresser pour traiter à M^e Labie, notaire, détenteur des titres de propriété.

MANUFACTURE DE CIERGES, CHANDELLES & BOUGIES

Cires jaunes et blanches

Blanchisserie des Cires et Fonderie des Suifs

CIERGES

pour 1^{re} COMMUNION

EMILE VARGUES

rue du Roc,

A GOURDON

Avis à MM. les Curés.

Les débris de cierges sont pris en échange à des prix avantageux. — Prix modérés. —

FABRICATION SUPERIEURE

BOUGIES

pour LES EGLISES



Fig. St-Denis, 80, et dans les principales pharmacies.

VÉSICATOIRE et PAPIER d'Albespeyres

vésication rapide. Entretien parfait sans odeur ni douleur.

CAPSULES RAQUIN approuvées par l'Académie de médecine, qui a obtenu 100 guérisons sur 100 malades. — Exiger les gnatures ALDESPEYRES ET RAQUIN.

5 mois 17 r. LE TEMPS 34 r.

Un an : 68 fr.

Redacteur en chef: A. NEFFTZER

On s'abonne au Bureau du Journal, rue du Faubourg-Montmartre, 10 Paris.